



## Avis d'initiative du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles « L'éducation aux médias dans l'école numérique de demain »

Dans le cadre du nouveau plan TIC au service de l'éducation « l'école numérique de demain », le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias souhaite attirer l'attention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les points suivants.

- Le Conseil souligne l'intérêt de la distinction qui est faite entre les **TIC** (technologies de l'information et de la communication) et les **TICE** (technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation). En effet, « l'école numérique » ne peut se réduire uniquement à des apprentissages techniques et nécessite une approche coordonnée et intégrée de toutes les dimensions sociales, techniques et informationnelles de l'environnement médiatique contemporain.
- Il constate la prise en compte d'un univers médiatique qui donne aux TIC une dimension et une vocation d'outils de communication sociale, ce qui constitue le domaine spécifique de l'éducation aux médias.
- Le Conseil prend note de ce que les objectifs stratégiques du plan du Gouvernement présentent des opportunités en matière d'éducation aux médias, particulièrement au travers des 3 axes du chapitre 12 :
  - **Axe TICE** : implémenter davantage l'usage des TIC dans l'approche pédagogique tout au long du cursus éducatif.
  - **Axe TIC** : créer des conditions pour éduquer les jeunes à tirer profit de la société numérique pour leur propre développement (dynamiser la créativité, augmenter l'esprit critique, produire et non seulement consommer, développer des comportements respectueux d'eux-mêmes et des autres).
  - **Axe Réseau** : améliorer le fonctionnement de la communauté éducative.
- Il voudrait voir l'éducation aux médias constituer un axe transversal qui soit explicitement et pratiquement pris en compte dans les développements opérationnels futurs de ce vaste plan d'action.



*Ministère  
de la Communauté  
française*

Avis du CSEM n°7 en date du 14 février 2012

- Le Conseil trouverait ainsi une opportunité précieuse pour contribuer à la nécessaire construction d'un « humanisme numérique », de manière à s'assurer que l'humain et les relations sociales nourrissent systématiquement la question de la maîtrise des outils informatiques.
- Il souhaite ainsi communiquer au Gouvernement l'approche qu'il développe actuellement à travers la définition d'un cadre général de compétences en littératie médiatique définissant l'ensemble des compétences requises pour que chacun soit à même d'évoluer de façon critique et créative, autonome et socialisée dans l'environnement médiatique contemporain<sup>1</sup>.

Par conséquent, en raison des missions qui sont les siennes, le Conseil met ses compétences à la disposition du Gouvernement et souhaiterait être étroitement associé à la « Task Force » chargée de mettre en œuvre ce nouveau plan TIC.

Pour le Conseil,  
Tanguy ROOSEN,  
Président du CSEM.

<sup>1</sup> Annexe : « Les compétences en littératie médiatique : définitions – Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias – Février 2012 »